

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société
du Mercredi 13 novembre 2013 Après-midi

07 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté, adjointe à la ministre de la Justice, sur "la lutte contre la pauvreté" (n° 20440)

07.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, j'ai reçu récemment, tout comme l'ensemble de mes collègues de la Chambre, un courriel rédigé en commun par les associations Mouvements LST, ATD, le Front Commun des SDF et Le Pivot, toutes actives depuis de longues années dans l'aide aux personnes et familles victimes de la grande pauvreté en Wallonie et à Bruxelles.

Une partie de leurs revendications concernant le niveau régional, je ne m'attarderai pas sur ce volet. Je voudrais par contre vous interroger sur la révision, entamée au niveau de votre département, de l'accord de coopération sur la politique en matière de lutte contre la pauvreté.

En effet, nous savons que le Service de lutte contre la pauvreté qui date de mai 1998 est issu de l'accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, signé et approuvé par tous les parlements du pays, ce qui lui donne valeur légale.

Les signataires de ce courriel demandent de garantir le rôle originel du Service de lutte contre la pauvreté, en particulier dans sa mission interfédérale d'organisation d'un dialogue structurel avec les plus démunis.

De manière plus précise, ils expriment un certain nombre de craintes dans le cadre de la création d'un organe d'avis régional quant à l'identification des acteurs, le soutien logistique, etc. J'imagine qu'il s'agit là de questions d'avenir pour ces structures et du rôle qu'elles pourront encore jouer dans le futur. Madame la ministre, les contacts que vous auriez déjà eus avec les ministres régionaux en charge de cette matière permettent-ils d'apporter un début de réponse?

Même s'il existe des disparités importantes entre les Régions, les chiffres annoncés récemment dans la presse font peur, surtout lorsqu'il s'agit d'une population jeune en danger. Dès lors, madame la ministre, quelles mesures pouvez-vous prendre au niveau fédéral pour faire face à cette réalité?

07.02 **Maggie De Block**, secrétaire d'État: Madame la présidente, madame Warzée, l'accord de gouvernement prévoit effectivement le transfert du service de lutte contre la pauvreté vers le SPP Intégration sociale pour optimiser la lutte contre la pauvreté et dans le cadre de l'interfédéralisation du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Je négocie depuis des mois avec tous les signataires de l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté, dans le cadre de laquelle le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a été créé.

Ces discussions ont lieu sur base de quelques principes importants: le maintien du seuil bas d'accessibilité du service, le maintien du fonctionnement indépendant du service, le maintien du modèle de collaboration unique entre l'autorité fédérale, les Régions et les organisations au sein desquelles les pauvres prennent la parole.

En ce qui concerne votre deuxième question, les chiffres relatifs à la pauvreté en Belgique ne sont pas roses. Plusieurs sources indiquent la même tendance et je l'expérimente moi-même lors de mes visites sur le terrain. Il est nécessaire de coordonner la politique. Le Plan

de lutte contre la pauvreté infantile constitue dans ce sens une harmonisation de la politique. À titre d'exemple, je souhaite évoquer une action reprise dans le plan. Je m'engage à encourager les CPAS à lancer des structures de négociation locales avec les écoles, les crèches, les associations de lutte contre la pauvreté sur le thème des enfants en situation de pauvreté dans les communes, afin d'examiner quelles solutions sur mesure peuvent être proposées. Je suis convaincue du rôle préventif extrêmement important que le CPAS joue sur le terrain.

07.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie et je suppose que les différents principes que vous avez énoncés vont rassurer les associations que j'ai mentionnées.

S'agissant de la pauvreté infantile, il est clair que c'est le niveau communal, notamment grâce aux CPAS, qui favorisera une prévention aussi adéquate que possible.

Je vous encourage à poursuivre ce travail. Nous espérons tous qu'il portera ses fruits.

L'incident est clos.